



Trèbes.

N° 43/2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 011-211103973-20240930-43\_24-DE

FOLIO 304

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 30 SEPTEMBRE**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. QUESNEL. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME GARINO  
MME JOURDA  
M. DE PRADO

PROCURATIONS :

MME GARINO à M. OLLAGNIER  
MME JOURDA à M. LE MAIRE  
M. DE PRADO à Mme GALY

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBIET : Acquisition des parcelles BL 110, BL 112 et BL 114**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la demande de la société DEVIQ FRANCE de rétrocéder à la commune, pour un euro symbolique, les parcelles BL 110, 112 et 114, d'une surface respective de 4 m<sup>2</sup>, 8 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>, correspondant à des extrémités d'impasses dans le quartier dit « de l'Europe » ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 011-211103973-20240930-43\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

FOLIO 305

**CONSIDÉRANT** que les parcelles concernées sont utilisées pour l'usage direct du public et font déjà office de voirie ; que les services techniques de la voirie l'entretiennent déjà comme ils entretiennent le reste de la voirie communale ; qu'il est donc cohérent que la ville récupère la propriété de ces parcelles et leur confère ainsi un statut conforme à leur usage ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Vote : Pour	27
Contre	00
Abstentions	00

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles BL 110, 112 et 114, d'une surface respective de 4 m<sup>2</sup>, 8 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>, propriétés de la société DEVIQ FRANCE, pour un euro symbolique ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout autre document permettant l'avancement de ce dossier.

\*\*\*\*\*  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

\*\*\*\*\*  
Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
sa publication le : .....  
et de sa transmission en Préfecture le : .....  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
**Éric MÉNASSI**  
**Maire de TRÈBES**



.....  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
AUDE

Commune :  
TREBES

Section : BL  
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/09/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PTGC AUDE  
Centre des Finances Publiques Place Gaston  
Jourdanne 11807  
11807 CARCASSONNE CEDEX 9  
tél. 04 68 77 44 79 -fax  
plgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

